

# Quand le monument aux morts ... nous raconte la vie

Le monument aux morts de Codognan, surmonté de son célèbre « poilu », fait partie des constructions emblématiques du village, mais qui se souvient encore des 21 soldats dont les noms sont gravés dans la pierre ?



Les cérémonies commémoratives rendent des hommages collectifs à tous ces héros, mais que savons-nous précisément de Jean, Edmond, Léon, Marcel ... et de tous les autres ?

Ces hommes jeunes, parfois tout juste sortis de l'adolescence et trop tôt disparus ont cependant laissé des traces de leur enfance ou de leur jeunesse à Codognan.

Leurs noms figurent dans les registres d'état civil de la commune, à la « rubrique décès » avec la mention **Mort pour la France**, mais on les retrouve parfois dans des actes où éclate la vie, malgré les malheurs du temps.

Ainsi, parmi les noms classés par ordre alphabétique, le premier de la liste, **Jean BASSIER**, apparaît dans les registres le 3 août 1915, à l'occasion de son mariage, mais un mariage très particulier car le jeune époux - il a 19 ans - est absent lors de la cérémonie... et pour cause, il a été mobilisé quelques semaines auparavant et se trouve sur le front !

Ce type de situation est prévu par la loi en cas de force majeure. L'acte précise que Jean Ernest BASSIER a donné procuration à Ernest JAULMES, 47 ans, cordonnier à Codognan, pour le représenter lors de la cérémonie. Le jeune homme est né à Alès le 27 décembre 1895, il est cultivateur et vit chez ses parents à Gallargues. Ce jour-là, il épouse par procuration Hermine Joséphine BASSIER, 23 ans, domiciliée à Codognan.

Mais le plus exceptionnel dans cet acte, est la profusion d'absents. En effet, le père du marié, Jean Marius BASSIER n'a pu assister à la cérémonie car il est lui aussi mobilisé... il a pourtant plus de 40 ans ! Quant à l'adjoint au maire qui prononce le mariage, Elie MARTIN, il remplace le maire de Codognan, Elie GEBELIN, également mobilisé !

Cette situation est caractéristique de la Grande Guerre où de nombreux villages se retrouvent vidés de leurs forces vives. Presque tous les hommes de 19 à 40 ans et plus ... ont été appelés sous les drapeaux. Ce sont les femmes qui vont assurer le relais dans les champs et les usines.

Après avoir tourné quelques pages du registre on peut lire, à la date du 31 août 1915, que la jeune mariée donne naissance à une petite fille prénommée Yvette Ernestine. Et encore une fois le papa est absent, il est toujours mobilisé... comme le maire.

A la suite de cette naissance, Jean BASSIER a peut-être obtenu une permission afin de venir embrasser sa fille... mais il ne la verra guère grandir.

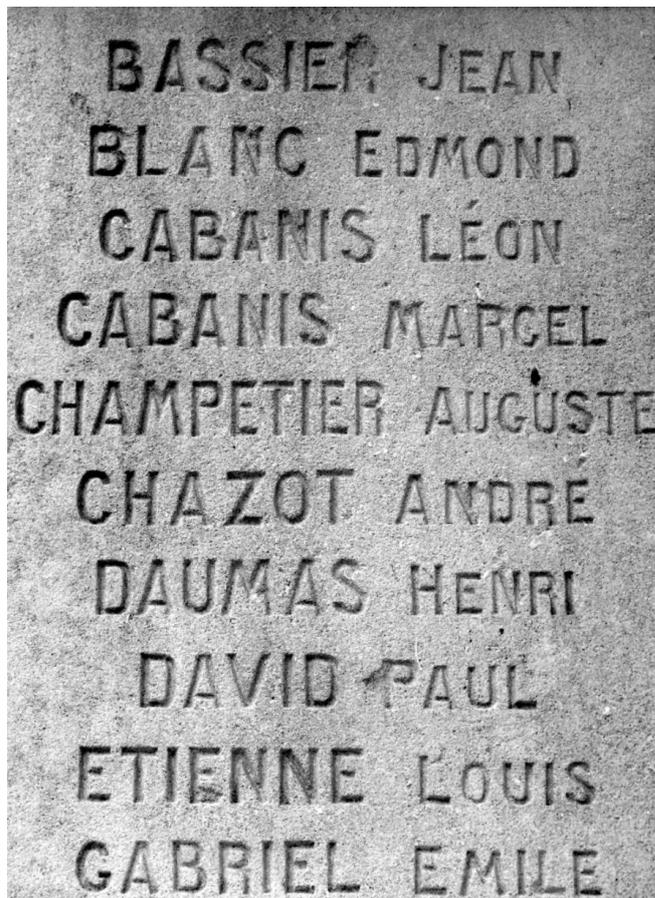
Le 24 novembre 1916, à neuf heures du matin, Jean Ernest BASSIER, soldat du 146<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie, est **tué à l'ennemi** à Sailly-Saillisel (Somme) : il n'avait pas encore 21 ans et laissait une épouse et une petite fille de 15 mois ! L'acte de décès sera établi 8 jours plus tard par le lieutenant MILLOZ, chargé de l'état civil sur le front.

Quant à la retranscription sur le registre des décès de Codognan, elle sera faite le 22 mars 1917 par Gédéon GAUSSEN, faisant fonction de maire, et qui inscrira dans la marge **Mort pour la France**.

Le corps du jeune soldat fut rapatrié et repose dans le cimetière de Gallargues.

Le 8 juillet 1919, une autre mention sera inscrite en marge de l'acte de naissance de sa fille : « **Par jugement du tribunal de Nîmes du 31 mai 1919, la Nation adopte la mineure Yvette Ernestine BASSIER** ». La mention est rédigée par le maire Elie GEBELIN, enfin de retour à Codognan après la fin de la guerre.

Mais heureusement, la vie continue... et nous apprenons, en lisant les autres mentions marginales inscrites en regard de l'acte de naissance d'Yvette BASSIER, qu'elle se maria à Gallargues le 8 juin 1935, soit à l'âge de 19 ans... exactement comme son père l'avait fait 20 ans plus tôt à Codognan !



Yvette BASSIER sera à son tour la mère d'un garçon et d'une fille qui vivent aujourd'hui à Gallargues et Fourques et ont eux-mêmes des enfants et des petits-enfants, tous descendants de Jean BASSIER, éternel jeune homme... mort à 20 ans.

B.F

**« L'humanité est maudite si pour faire preuve de courage, elle est condamnée à tuer éternellement »**

Jean Jaurès



Gerbes déposées au monument aux morts le 8 mai 2012.